



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

Séance du 28 juin 2023

n°115-2023

OBJET :

Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'associa-
tion « Les Pieds Tanqués
Miramas » pour l'organisa-
tion de la quinzaine bouliste

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-huit juin à dix-huit
heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX,**
Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald
GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX –
Paulette ARNAUD – Anne-Marie CHAYOT – Christian
PEYRO – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique
TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD –
Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane
LEYDER – Régine SONZOGNI – Brigitte CONTE – Martine
ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT –
Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie
PARDIES – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

VOTE :

POUR :

31 (29 « Pour Miramas » +
2 « Miramas avec vous »)

Etaient représentés : Messieurs,

Eric MARCHESI par Nadia ALI
Olivier JULIEN par Martine ARFI
Jean Luc SANCHE par Fernande REYNAUD
Thierry QUERE par Jérémie PARDIES

Etaient absents : Mesdames et Messieurs,

Fadela AOUMMEUR excusée
Viviane ROYER excusée
Romain TONUSSI excusé
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Pieds Tanqués Miramas » pour l'organisation de la quinzaine bouliste

La ville de Miramas soutient les projets des associations qui durant l'été, assurent le maintien d'un dispositif permanent d'animations sportives et de loisirs, agrémenté d'activités culturelles, destiné aux jeunes et aux familles.

En introduction des fêtes votives qui se dérouleront du 28 au 31 juillet 2023, l'association « Les Pieds Tanqués Miramas » organise une quinzaine bouliste au boulodrome Méano du 16 au 28 juillet 2023.

Pour animer cette quinzaine autour de la pétanque, l'association doit faire face à des frais supplémentaires dont le coût total estimé est de 9 000€ : animations, acquisition ou location de matériel, dotations pour les concours pétanque et lots concours jeunes, publicité ...

L'association sollicite de la ville une subvention exceptionnelle afin de faire face à ces frais.

Considérant l'impact de la manifestation organisée par l'association « Les Pieds Tanqués Miramas », qui présente un intérêt sportif, social et de loisirs pour la population,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000€ à l'association « Les Pieds Tanqués Miramas » pour l'organisation de la quinzaine bouliste ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre 67, article 6745 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000€ à l'association « Les Pieds Tanqués Miramas » pour l'organisation de la quinzaine bouliste.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal, chapitre 67, article 6745.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 04/07/2023

Le Maire

Acte signé le 29 juin 2023

Frédéric VIGOUROUX